

• (3.30 p.m.)

**L'hon. M. Churchill:** Je répéterai ce discours à un meilleur moment quand je pourrai retenir l'attention des gens de la tribune. Je pourrais peut-être faire publier un communiqué sur mon discours par un membre du personnel du ministre. Ce n'est pas très élogieux à l'égard du ministre et, bien sûr, tel n'est pas le genre de communiqués distribués à tous les journaux du pays. Mais il serait bon de faire connaître à tout le Canada ce que le parti libéral tente de faire au pays. Il essaie de changer un grand nombre de nos habitudes, de nos traditions et de notre histoire qui nous tiennent tant à cœur. Voilà exactement ce à quoi vise le gouvernement, et l'article 5 du bill indique clairement ce qui disparaîtra et tombera dans l'oubli.

[Français]

**M. Mongrain:** Monsieur le président, je ne prendrai qu'une minute pour intervenir, et ce pour la satisfaction de la conscience de l'honorable député de Winnipeg-Sud-Centre (M. Churchill) qui, il me semble, se fatigue énormément du fait que le mot «royal» disparaît. Je crois qu'il exagère en disant que l'on veut faire disparaître tout ce qui rappelle la Couronne britannique pour tout simplement canadieniser de façon brutale.

Je lui dirai, pour employer une expression de chez nous, qu'il est plus catholique que son curé, ou qu'il est plus royaliste que la Reine. Et je voudrais le lui prouver en citant, ici, les paroles de Sa Majesté la Reine d'Angleterre pour qui, incidemment, j'ai beaucoup de respect; ces paroles je les extrais du discours qu'elle a prononcé lors de son dernier passage au Canada. Je cite textuellement le discours de la Reine:

Le rôle de la monarchie constitutionnelle est de personifier l'État démocratique, de sanctionner l'autorité légitime,...

L'autorité légitime, pour moi, c'est le gouvernement qui a été élu, qui est au pouvoir.

... d'assurer la légalité des moyens,...

C'est ce que le Parlement vote.

... et de garantir l'exécution de la volonté populaire. Mon ardent désir...

Je cite toujours la Reine.

...est que personne parmi mes peuples ne subisse la contrainte. Pour que les habitants d'un pays soient heureux, il leur faut vivre dans un climat de confiance et d'affection.

Et, remarquez ce que dit la Reine:

Mais un état dynamique ne doit pas craindre de repenser sa philosophie politique. Qu'un protocole tracé il y a cent ans ne réponde pas nécessairement à tous les problèmes du jour, cela n'a rien d'étonnant.

C'est la Reine qui a dit cela.

[L'hon. M. Churchill.]

[Traduction]

**M. Deachman:** Monsieur le président, avant que l'article 5 soit adopté, j'aimerais signaler au comité une remarque du député de Winnipeg-Sud-Centre au sujet du ministre des Affaires des anciens combattants. Il a déclaré que ce dernier n'est pas attaché aux traditions militaires du Canada. Je rappelle à l'honorable représentant ce qu'il sait sans doute déjà: le ministre des Affaires des anciens combattants était officier dans l'ARC durant la seconde guerre mondiale, son avion a été abattu et il a été prisonnier de guerre. En outre, comme l'honorable vis-à-vis, il a bravement défendu son pays au combat. Il faut avoir de l'imagination pour choisir ce ministre et prétendre qu'il n'est pas attaché aux traditions et au passé de ses courageux compagnons d'armes. Je doute que l'honorable représentant veuille que ses propos restent au compte rendu ou qu'il persiste à choisir cet homme, parmi tous les membres de la Chambre des communes, et à dire une telle chose à son sujet. Je lui donne l'occasion de retirer cette déclaration du compte rendu.

**L'hon. M. Churchill:** Je connais tous les antécédents du ministre des Affaires des anciens combattants. Les propos du député ne m'ont donc rien appris de neuf. Je n'ai rien dit au sujet de la carrière militaire du ministre. J'ai déclaré qu'il s'était montré maladroit à propos des cérémonies organisées en Europe et au Canada pour commémorer la bataille de Vimy. Je ne retire pas mes paroles. Au contraire, je le répète, et je les redirai une troisième fois, si le député le désire.

**M. Alkenbrack:** Monsieur le président, je n'avais pas l'intention de participer de nouveau au débat lorsque je suis venu à la Chambre, mais j'ai été frappé en voyant le député de Winnipeg-Sud-Centre se défendre tout seul au sujet de l'article 5. Je veux faire savoir au comité et au représentant de Winnipeg-Sud-Centre qu'il ne se défendra pas tout seul. Si je prends maintenant la parole, c'est aussi parce que, dans mon humble exposé de lundi dernier, j'ai déclaré, comme en fait foi le hansard à la page 14,987, que le gouvernement actuel, qui est minoritaire à la Chambre, traitait ainsi nos forces armées uniquement par opportunisme politique. Je cite mes propres paroles qui figurent à la page 14,987 du hansard:

L'abandon des traditions anglo-saxonnes de nos forces armées nous en fournit le plus bel exemple.

Le ministre de la Défense nationale a alors fait une intervention. «Sottises», a-t-il dit, et je le signale au comité. Autrement dit, d'après le ministre, ma remarque était une sottise.